



TOPOS, L'AGENCE D'URBANISME DES TERRITOIRES DE L'ORLÉANAIS RECHERCHE UN(E)

STAGIAIRE POUR ANALYSER LES ENJEUX D'INSERTION URBAINE DE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

POUR UN ACCUEIL À PARTIR DU MOIS DE MAI 2025 POUR 3 MOIS MINIMUM

Membre du réseau national de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau), l'agence d'urbanisme est de statut associatif.

Elle est positionnée sur le bassin de vie de la métropole orléanaise, soit près de 450 000 habitants et 190 000 emplois. Ses membres fondateurs, l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics, forment un large partenariat. Investie de missions d'études, de recherche, de conseil et de formation, dans le cadre d'un programme partenarial de travail pluriannuel, elle constitue également un centre local de ressources. Ces travaux sont menés sur les territoires de l'Orléanais, espace de coopérations animé par Topos, qui recouvre 126 communes, 7 EPCI, dont une métropole. L'ensemble de ces territoires de réflexions s'organisent en deux PETR.

Les missions de l'agence sont l'observation, la définition d'indicateurs et leur analyse stratégique, les études de prospective autour des questions de mobilité, d'économie, d'environnement, d'habitat, etc.

Vos missions principales

La Région Centre-Val de Loire a engagé une étude stratégique visant à renforcer les mobilités du quotidien, entre les métropoles et les territoires périphériques. Cette démarche partenariale avec l'État, les départements et les EPCI s'inscrit dans la dynamique nationale des services express régionaux métropolitains (Serm). L'agence d'urbanisme est étroitement associée à ces travaux. Elle a particulièrement en charge l'étude de l'insertion urbaine des pôles d'échanges multimodaux.

En étroite collaboration avec la responsable thématique Mobilités durables et en transversalité avec l'équipe de l'agence, le ou la stagiaire aura pour missions principales :

- la réalisation d'un diagnostic pour l'ensemble des thématiques qui concourent au positionnement d'un PEM dans l'espace communal et intercommunal (socio, démo, éco, mobilité,...);
- la définition et la localisation des enjeux en lien avec le diagnostic;
- la réalisation d'un diagnostic et la définition des enjeux urbains de l'intégration d'un PEM en appui sur la typologie définie et les réflexions sur l'offre de transport portées par la Région;
- la proposition de préconisations en matière de planification, garantissant les conditions de réussite en matière de sobriété foncière;
- de participer à l'écriture d'une publication permettant de communiquer sur le projet et d'enrichir un vademécum;
- d'organiser et/ou de participer activement aux réunions sur le projet.

Profil recherché

Étudiant(e) en master 1 ou 2 en école d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement ou équivalent. Une première expérience sur les thèmes de la mobilité et/ou de projets urbains est un plus (stages, sujets de projets, de TP...).

Il/elle dispose :

- d'une culture urbaine solide et d'un intérêt marqué pour les articulations entre mobilités et aménagements;
- de capacités d'analyses systémiques et de projection spatiale (lecture morphologique, tissu urbain, intensification, continuités, dessin de projet...), facultés d'animation et d'expression orale;
- de compétences cartographiques/graphiques, d'un goût pour le dessin urbain et en présentation synthétique ainsi que didactique;
- de capacité d'initiative et de synthèse/de travail en équipe sur un projet commun;
- d'une connaissance des outils informatiques et maîtrise d'Excel.

Candidature

Réponse attendue **avant le 31/05/2025**. Les candidatures étudiées au fur et à mesure.

Adressez votre candidature (CV, lettre de motivation) :

- par courrier, à cette adresse : Agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais – Le MILLENNIUM – 6 bis avenue Jean Zay – 45 000 Orléans
- ou par mail, à agence.urbanisme@topos-urba.org

Renseignements auprès de Julien SALIN, Responsable thématique Mobilités durables :

julien.salin@topos-urba.org ou tél. : **02 38 78 76 60**

Conditions

- Gratification minimum dans le cadre légal, selon la durée du stage et le niveau de formation.
- Mise à disposition de matériel informatique.
- Participation employeur à la restauration collective/prise en charge abonnement transport en commun 100%.